

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00414 Numéro SIREN : 840 699 458 Nom ou dénomination : 626 IMMO
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2022 sous le numéro de dépôt 7768

Certifié conforme

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 2 RUE GUY MOQUET 87280 LIMOGES Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 84069945800013 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 30/06/2022	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
AU TITRE IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement*	CX	CQ		
	Frais de développement*	AF	AG	100 000	150 001
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI		
	Fonds commercial (1)	AJ	AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO		
	Terrains	AP	AQ		
	Constructions	AR	AS		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU		
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV		
	Autres participations	BB	BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	BE	1 754 664	1 754 664
	Autres titres immobilisés	BF	BG		
	Prêts	BH	BI		
	Autres immobilisations financières*	BJ	BK	100 000	1 904 664
TOTAL (II)		2 004 665			
AU TITRE CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO		
	En cours de production de biens	BP	BQ		
	En cours de production de services	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
	Marchandises	BV	BW		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	129 913	129 913
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	238 781	238 781
	Autres créances (3)	CB	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
COMPTES DE REGULARISATION	DAVRES	CF	CG	210 817	210 817
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CH	CI	4 899	4 899
	Disponibilités	CJ	CK	584 410	584 410
	Charges constatées d'avance (3)*	CW			
	TOTAL (III)	CM			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CN			
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif* (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	100 000	2 489 074
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 626 IMMO			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)		DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)		DG	896 841
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	463 786
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	1 415 627
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	678 263
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	182 682
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 229
	Dettes fiscales et sociales		DY	156 710
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	53 563
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	1 073 447	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 489 074	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
			ID	
			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	605 490
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO										Néant ☐ *	
		Exercice N									
		France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC				
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF			
			services *								
					373 454	FH		FI	373 454		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	373 454	FK		FL	373 454			
	Production stockée *						FM				
	Production immobilisée *						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	15 330			
	Autres Produits (1) (11)						FQ	316 449			
		Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	705 233		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	53 532			
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6 678			
	Salaires et traitements *						FY	132 779			
	Charges sociales (10)						FZ	38 352			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	25 000			
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
	Autres charges (12)						GE	23			
			Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	256 364	
		I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	448 869		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	190 000		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	524		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
			Total des produits financiers (V)						GP	190 524	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	8 136		
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
			Total des charges financières (VI)						GU	8 136	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	182 389		
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	631 257		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 626 IMMO		Néant ☐ *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1 000			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 000			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 000			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ	62 217			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	106 254			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	896 757			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	432 971			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	463 786			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	{	produits de locations immobilières		HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG					
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *		HP	-1 329		
	- Crédit-bail immobilier		HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	190 524		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)			RC			
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)			RD			
	(9)	Dont transfert de charges			A1	15 330		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS	A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	316 448		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs	A6	Obligatoires	A9		
			dont cotisations facultatives Madelin	A7				
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
PRODUITS DE GESTION COURANTE					1 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise SAS 626 IMMO										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence 2		Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	250 001	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN		KO		
		Installations gales, agencets*, aménagements des constructions	[Dont Composants]	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP	1 705 164	IR		IS	49 500		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	1 705 164	LR		LS	49 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	1 955 165	OH		OJ	49 500	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence	
						par virements de poste a poste 1		par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		DO		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	250 001	IX
CORPORELLES	Terrains				IP		IX		LY		I.Z
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
TOTAL III				IY		NG		NH		NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW
	Autres participations				IO		OX		OY		OZ
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	1 754 664	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	1 754 664	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK		OL	2 004 665	OM

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO						Néant ☒ *
Exercice N clos le 30/06/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 626 IMMO										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	75 000	PF	25 000	PG		PH	100 000					
TOTAL I			RK	75 000	RM	25 000	RN		RO	100 000					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.général.es, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO						
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II		QU		QV		QW		QX						
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	75 000	OP	25 000	OQ		OR	100 000					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NI						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ-NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

Désignation de l'entreprise		SAS 626 IMMO		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
PROVISIONS réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
			UG	UH		
			UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS 626 IMMO										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	129 913		129 913					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	135 410		135 410					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	371		371					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	103 000		103 000					
	Charges constatées d'avance		VS	4 899		4 899					
TOTAUX			VT	373 593	VU	373 593	VV				
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	678 263		210 306		467 957				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 229		2 229						
Personnel et comptes rattachés		8C	116 074		116 074						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 948		6 948						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	30 305		30 305						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 383		3 383						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	182 682		182 682						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	53 563		53 563						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 073 447	VZ	605 490		467 957			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	30 000		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	206 656	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐	Exercice N, clos le : 30/06/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	463 786	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	22 823	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	62 217	
	Amendes et pénalités						WJ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7		
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
							WN		
							WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	NR	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	
								WS	
II. DÉDUCTIONS									
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							
		- imposées aux taux de 0 %							
		- imposées aux taux de 19 %							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales *								
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement*								
	Atténuation sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2		J E I (art. 44 septies A)	L5
					S 11 C (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA
					Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quaterdecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance déduite par le report en arrière de déficit	ZI				
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YI							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI	400 957	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	400 957	
								XO	

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET
PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 626 IMMO</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis			Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	4 666
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
Participation N-1 versée	9K		9L		61 704
Participation N	9M	62 217	9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	62 217	YO
				↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Désignation de l'entreprise <u>SAS 626 IMMO</u>										Néant ☐ *												
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affections aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	717 846			ZD	317 846															
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE	400 000															
						ZF																
	TOTAL I	OF	717 846			ZH	717 846															
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ														
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS														
DETAILES DES POSTES AUTRES AU TITRE DES CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT														
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	32 987		XQ	32 987													
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU														
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	5 851													
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV														
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	14 695													
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	53 532													
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	5 385													
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	1 293													
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							YX	6 678													
I. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée							YY	160 340													
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 790													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)							OB	99 391													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%													
	- Numéro de centre agréé *				XP				ZR	1												
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)																					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG														
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe				JA	400 957	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL											
							Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC											
	Groupe : résultat d'ensemble				JD	743 433	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO											
							Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8	4	0	6	9	9	4	5	8	0	0	0	1	3

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO					Néant ☒ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							
		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO			Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		☐ Néant ☒ *		
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
Origine		Montant net des plus-values réalisées *		Montant antérieurement réintégré		Montant compris dans le résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie								
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)								
	sur 10 ans								
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)								
	TOTAL 1								
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine		Montant antérieurement réintégré		Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1							
		N-2							
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1							
		N-2							
		N-3							
		N-4							
		N-5							
		N-6							
		N-7							
N-8									
N-9									
TOTAL 2									
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre									
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine		Montant antérieurement réintégré		Montant rapporté au résultat de l'exercice		Montant restant à réintégrer	
TOTAL									

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'IS
② Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	① 12,80 %	②
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI)	①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS §5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS 626 IMMO		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2021		et clos le : 30/06/2022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	373 454
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	316 448
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	689 902
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	15 330
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	15 330
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	2 455
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	19 420
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	23
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	21 897
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	683 335
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.		SA	683 335
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	689 902
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	14 389 766
Période de référence		GY	0 1 / 0 7 / 2 0 2 1
Date de cessation		HR	3 0 / 0 6 / 2 0 2 2

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2022

N° SIRET

8406994580013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 626 IMMO

ADRESSE (voie)

2 RUE GUY MOQUET ZI NORD LES CROUZETTES

CODE POSTAL

87280

VILLE

LIMOGES

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

DELTEIL

Prénom(s)

Candy

Nom marital

REJASSE

% de détention

100.0000

Nb de parts ou actions

50.00

Naissance :

Date

28/07/1981

N° Département

19

Commune

BRIVE-LA-GAILLARDE

Pays

France

Adresse :

N°

11

Voie

Allée des Eglantiers

Code Postal

87110

Commune

BOSMIE-L'AIGUILLE

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30/06/2022

N° SIRET : 84069945800013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 626 IMMO

ADRESSE (voie) 2 RUE GUY MOQUET ZI NORD LES CROUZETTES

CODE POSTAL 87280

VILLE LIMOGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

7

Forme juridique	SCI	Dénomination	KODA
N° SIREN (si société établie en France)	883106908	% de détention	10.00
Adresse :	N° 2	Voie	rue Guy Môquet
	Code Postal 87280	Commune	LIMOGES
		Pays	France
Forme juridique	SAS	Dénomination	ELEMENTERRE
N° SIREN (si société établie en France)	877530816	% de détention	60.00
Adresse :	N° 11	Voie	Allée des Eglantiers
	Code Postal 87110	Commune	BOSMIE-L'AIGUILLE
		Pays	France
Forme juridique	SAS	Dénomination	LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS
N° SIREN (si société établie en France)	347954265	% de détention	95.00
Adresse :	N° 2	Voie	rue Guy Môquet
	Code Postal 87280	Commune	LIMOGES
		Pays	France
Forme juridique	SAS	Dénomination	LA LIMOUSINE DE TRANSACTIONS
N° SIREN (si société établie en France)	884637927	% de détention	100.00
Adresse :	N° 2	Voie	rue Guy Môquet
	Code Postal 87280	Commune	LIMOGES
		Pays	France
Forme juridique	SCI	Dénomination	APOLYME
N° SIREN (si société établie en France)	878560390	% de détention	10.00
Adresse :	N° 11	Voie	Allée des Eglantiers
	Code Postal 87110	Commune	BOSMIE-L'AIGUILLE
		Pays	France
Forme juridique	SAS	Dénomination	LA LIMOUSINE DU BATIMENT
N° SIREN (si société établie en France)	910318815	% de détention	96.00
Adresse :	N° 2	Voie	rue Guy Môquet
	Code Postal 87280	Commune	LIMOGES
		Pays	France
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.



KPMG S.A.
25 rue Hubert Curien
PA Romanet
CS 63814
87038 Limoges Cedex 1

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SAS 626 IMMO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

SAS 626 IMMO

Zone industrielle Nord Les Crouzettes - 2 rue Guy Moquet - 87280 Limoges

Ce rapport contient 22 pages



KPMG S.A.
25 rue Hubert Curien
PA Romanet
CS 63814
87038 Limoges Cedex 1

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

SAS 626 IMMO

Siège social : Zone industrielle Nord Les Crouzettes - 2 rue Guy Moquet - 87280 Limoges
Capital social : € 50 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

A l'attention de l'Associée unique ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 626 IMMO relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice .

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives au délai de paiement prévus à l'article D 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

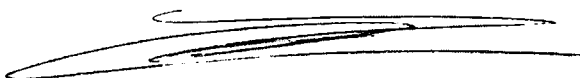
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Limoges, le 12 octobre 2022

KPMG S.A.



Elisabeth Leflaive
Associée

BILAN ACTIF

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ACTIF	Valeurs au 30/06/22			Valeurs au 30/06/21
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	250 001.00	100 000.40	150 000.60	175 000.70
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 754 663.50		1 754 663.50	1 705 163.50
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 004 664.50	100 000.40	1 904 664.10	1 880 164.20
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	129 913.20		129 913.20	252 425.59
Clients douteux, litigieux (3)				
Autres créances (3)	238 781.19		238 781.19	121 021.63
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	210 816.93		210 816.93	357 819.52
Charges constatées d'avance (3)	4 898.99		4 898.99	5 725.56
TOTAL ACTIF CIRCULANT	584 410.31		584 410.31	736 992.30
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 589 074.81	100 000.40	2 489 074.41	2 617 156.50

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

PASSIF	Valeurs au 30/06/22	Valeurs au 30/06/21
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 50 000.00)	50 000.00	50 000.00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	5 000.00	5 000.00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	896 841.41	578 995.72
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	463 785.88	717 845.69
SITUATION NETTE	1 415 627.29	1 351 841.41
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 415 627.29	1 351 841.41
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	678 262.99	885 315.13
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	182 682.00	105 462.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	312.82	1 655.55
Fournisseurs, factures non parvenues	1 915.92	1 849.37
Dettes fiscales et sociales	156 710.36	170 629.17
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	53 563.03	100 403.87
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 073 447.12	1 265 315.09
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 489 074.41	2 617 156.50
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont à moins d'un an	467 956.88	676 751.02
(3) Dont concours bancaires courants et sol des créanciers de banque	678 262.99	265 866.01
(4) Dont emprunts participatifs		

RESULTAT	Du 01/07/21 Au 30/06/22	Du 01/07/20 Au 30/06/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	373 454	474 551	-101 097	-21.30
Montant net du chiffre d'affaires	373 454	474 551	-101 097	-21.30
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 330	7 971	7 358	92.31
Autres produits	316 449	266 167	50 282	18.89
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	705 233	748 689	-43 457	-5.80
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	53 532	41 425	12 108	29.23
Impôts, taxes et versements assimilés	6 678	8 366	-1 688	-20.18
Salaires et traitements	132 779	86 268	46 511	53.91
Charges sociales	38 352	26 102	12 250	46.93
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	25 000	25 403	-403	-1.59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	23	13	10	76.12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	256 364	187 577	68 787	36.67
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	448 869	561 113	-112 244	-20.00
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

RÉSULTAT	Du 01/07/21 Au 30/06/22	Du 01/07/20 Au 30/06/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)	190 000	399 867	-209 867	-52.48
Autres intérêts et produits assimilés (3)	524		524	
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	190 524	399 867	-209 342	-52.35
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 136	10 563	-2 428	-22.98
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	8 136	10 563	-2 428	-22.98
RÉSULTAT FINANCIER	182 389	389 303	-206 915	-53.15
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	631 257	950 416	-319 159	-33.58
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	1 000		1 000	
Sur opérations en capital		135 416	-135 416	-100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000	135 416	-134 416	-99.26
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		116 745	-116 745	-100.00
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		116 745	-116 745	-100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 000	18 671	-17 671	-94.64
Participation des salariés aux résultats	62 217	90 278	-28 061	-31.08
Impôt sur les bénéfices	106 254	160 963	-54 709	-33.99
TOTAL DES PRODUITS	896 757	1 283 972	-387 215	-30.16
TOTAL DES CHARGES	432 971	566 126	-133 155	-23.52
Bénéfice ou Perte	463 786	717 846	-254 060	-35.39

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts des co-locataires des entités liées

190 524

Annexe

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022 dont le total est de 2 489 074,41 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 463 785,88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/09/2022.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Le droit d'exploiter la marque JB ainsi que le droit d'utilisation des marques Chantal B et Collections maisons bois (CMB) sont amortis sur une période de 10 ans.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
					suite à reevaluation	acquisitions
INCORP. ET CORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		250 001		
	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. générales, agencets & aménagts construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Inst. générales, agencets & aménagts divers					
	Autres immos corporelles					
FINANCIERES	Matériel de transport					
	Matériel de bureau & mobilier informatique					
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL				
	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			1 705 164		49 500
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL		1 705 164	49 500	
		TOTAL GENERAL		1 955 165	49 500	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORP. ET CORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				250 001	
	Terrains						
	Constructions						
	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst. gal. agen. amé. cons						
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
	Inst. gal. agen. amé. divers						
	Autres immos corporelles						
FINANCIERES	Mat. bureau, inform., mobilier						
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		TOTAL					
	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés					1 754 664	
	Prêts & autres immob. financières						
		TOTAL				1 754 664	
		TOTAL GENERAL				2 004 665	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	75 000	25 000		100 000
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Inst. générales agencem. amén.					
Autres immob. corporelles					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.					
Emballages récupérables divers					
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL	75 000	25 000		100 000

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Differential de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Differential de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorp.	TOTAL						
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
A. immo. corp.							
Emballages réc. divers							
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Informations financières (5)	Filiales et participations (1)										
	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	(pourcentage du capital détenu en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (9)	Montant des cautions et avoirs donnés par la société (10)	Limite d'autres fors taxes du dernier exercice clos (11)	Résultats (pertes ou profits) du dernier exercice clos (12)	Exercice clos (13)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (14)
				Brute	Nette						
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)											
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)											
ELEMENTERRE - 11 Allée des Eglantiers 87110 BOSMIE-L'AIGUILLE - 877530816											
LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS - 2 rue Guy Môquet 87280 LIMOGES - 347954265											
LA LIMOUSINE DE TRANSACTIONS - 2 rue Guy Môquet 87280 LIMOGES - 884637927											
LA LIMOUSINE DU BATIMENT - 2 rue Guy Môquet 87280 LIMOGES - 910318815											
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
KODA - 2 rue Guy Môquet 87280 LIMOGES - 883106908											
APOLYME - 11 Allée des Eglantiers 87110 BOSMIE-L'AIGUILLE - 878560390											

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (5 B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes
(7) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) Si l'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Adecia

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

Informations financières (5)	Filiales et participations (1)	
	Brute	Nette
Capital (6)		
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)		
Quote-part ou capital détenu en %		
Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)		
Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7)		
Limite d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)		
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (11)		
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)		

1. Filiales non reprises au § A :
- a. Filiales françaises

b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au § A :
- a. Dans des sociétés françaises

b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le précéder dans la colonne Observations.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	129 913	129 913	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	135 410	135 410	
	Etat & autres	371	371	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
MOUVS	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	103 000	103 000	
	Charges constatées d'avance	4 899	4 899	
	TOTAUX	373 593	373 593	
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 899
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	4 899

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	10 505
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	10 505



CAPITAUX PROPRES

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	678 263	210 306	467 957	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 229	2 229		
Personnel & comptes rattachés	116 074	116 074		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	6 948	6 948		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	30 305	30 305		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 383	3 383		
Dettes sur Immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	182 682	182 682		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	53 563	53 563		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 073 447	605 490	467 957	
renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	206 656			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	30 000			



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SAS 626 IMMO

Du 01/07/2021 au 30/06/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 512
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 916
Dettes fiscales et sociales	91 883
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	3 563
TOTAL DES CHARGES À PAYER	98 874

ENGAGEMENTS DONNÉS						
	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautions, avales et garanties données par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	13 090					13 090
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Nantissement des titres La Limousine Constructions à hauteur de 100% de l'emprunt	580 000					580 000
Nantissement des titres La Limousine Constructions à hauteur de 100% de l'emprunt	870 000					870 000
Aval consenti à La Limousine Constructions	300 000					300 000
Cautions société La Limousine du Bâtiment à hauteur de 100% de l'emprunt	60 000					60 000
TOTAL (1)	1 823 090					1 823 090
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	1 823 090					1 823 090

ENGAGEMENTS REÇUS						
	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautions, avales et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
Cautions BPI France à hauteur de 40% de l'emprunt Banque Tarneaud	232 000					232 000
Cautions Crédit Agricole à hauteur de 40% de l'emprunt Crédit Agricole	348 000					348 000
TOTAL	580 000					580 000

626 IMMO
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 50 000 euros
Siège social : 2 rue Guy Mocquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
840 699 458 RCS LIMOGES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 14/10/2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
30 JUIN 2022

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 463.785,88 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	463.785,88 euros
------------------------	------------------

AFFECTATION

Aux autres réserves	113.785,88 euros
---------------------	------------------

DIVIDENDES

A titre de dividendes	350.000,00 euros
-----------------------	------------------

Total	463.785,88 euros	463.785,88 euros
--------------	-------------------------	-------------------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

CR

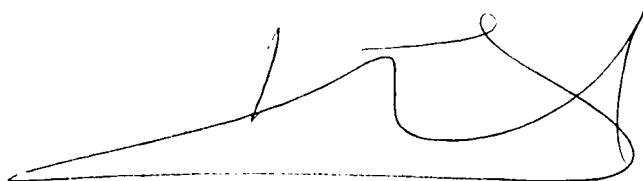
RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

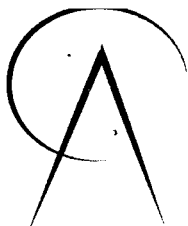
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
30 juin 2021	400.000 euros			
30 juin 2020	300.000 euros			
30 juin 2019	200.000 euros			

Pour copie certifiée conforme

Le Président





ORBEON AVOCATS
Le conseil créateur de confiance

Raphaël Boisbourdin

Avocat associé

Master 2 DROIT FISCAL

Master 2 DROIT DES AFFAIRES

Diplôme Juriste conseil en entreprise

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE LIMOGES**

**Réf. : RB/PB
SAS 626 IMMO
Objet :**

**Limoges,
Le 11 décembre 2022**

Dépôt comptes

Madame, Monsieur,
Afin de procéder à la formalité en référence,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- un exemplaire certifié conforme des comptes clos au 30/06/2022 ;
- L'affectation du résultat ;
- Le rapport du commissaire aux comptes ;
- un chèque de 45,34 euros libellé à votre ordre.

Comptant sur votre diligence et avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Raphaël BOISBOURDIN

22 BIS RUE DE L'OUVRAGE A CORNES

17000 LA ROCHELLE

SELAS ORBEON AVOCATS 851 620 815 RCS LIMOGES

Barreau de Limoges

Tél : 05 55 34 43 20

Fax : 05 55 32 56 59

Mobile : 06 11 85 18 68

raphael.boisbourdin@orbeon-avocats.com